

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

peintures décoratives

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

einZA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13

30179 Hannover

N° de téléphone +49 (0)511 67490-0

N° Fax +49 (0)511 67490-20

e-mail info@einZA.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigifcentrum)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aerosol 1; H222

Aquatic Chronic 3; H412

Eye Irrit. 2; H319

Skin Irrit. 2; H315

STOT SE 3; H336

Asp. Tox. 1; H304

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH02



SGH07

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

acétate d'éthyle

**Mentions de danger**

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

## 2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>acétate d'éthyle</b>			
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 -	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
2	<b>butane</b>			
	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0 -	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	<b>propane</b>			
	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 -	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	<b>Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré</b>			
	64742-82-1 265-185-4 649-330-00-2 -	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 STOT RE 1; H372	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
5	<b>xylène</b>			
	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 -	Acute Tox. 4*; H312 Acute Tox. 4*; H332 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
6	<b>Aluminium en poudre (stabilisée)</b>			
	7429-90-5 231-072-3 013-002-00-1 -	Flam. Sol. 1; H228 Water-react. 2; H261	< 2,50	% en poids
7	<b>éthylbenzène</b>		<b>cf. note bas de page (1)</b>	
	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 -	Acute Tox. 4; H332 Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	< 2,50	% en poids
8	<b>acétate de n-butyle</b>			
	123-86-4 204-658-1	EUH066 Flam. Liq. 3; H226	< 2,50	% en poids

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

	607-025-00-1 -	STOT SE 3; H336		
9	<b>acétone</b>			
	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 -	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	< 2,50	% en poids
10	<b>butane-1-ol</b>			
	71-36-3 200-751-6 603-004-00-6 -	Acute Tox. 4*; H302 Eye Dam. 1; H318 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(\*; \*\*; \*\*\*; \*\*\*\*) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentirement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
2	C, U	-	-	-
3	U	-	-	-
4	P	-	-	-
5	C	-	-	-
6	T	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
4	H372 -; système nerveux central; -
7	H373 par inhalation; audition ;-

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

#### Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

#### Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

#### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

#### Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d'eau

#### Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard du produit. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8. Eviter contamination des yeux, la peau et des vêtements.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Produit à conserver dans l'emballage d'origine. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Les prescriptions légales sur le stockage des emballages sous pression doivent être respectées

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	2017/164/EU		

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

	Ethyl acetate				
	VLE (courte durée)	1468	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm
	VLE (8h)	734	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>				
	Ethylacetaat / Acétate d'éthyle				
	VLE (8h)	1461	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm
<b>2</b>	<b>butane</b>	<b>106-97-8</b>		<b>203-448-7</b>	
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>				
	Alifatische koolwaterstoffen in gasvorm : Alkanen (C1-C4) / Hydrocarbures aliphatiques sous forme gazeuse : (Alcanes C1-C4)				
	VLE (8h)			1000	ppm
<b>3</b>	<b>propane</b>	<b>74-98-6</b>		<b>200-827-9</b>	
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>				
	Alifatische koolwaterstoffen in gasvorm : Alkanen (C1-C4) / Hydrocarbures aliphatiques sous forme gazeuse : (Alcanes C1-C4)				
	VLE (8h)			1000	ppm
<b>4</b>	<b>xylène</b>	<b>1330-20-7</b>		<b>215-535-7</b>	
	<b>2000/39/EC</b>				
	Xylene, mixed isomers, pure				
	VLE (courte durée)	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
	VLE (8h)	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>				
	Xyleen, mengsel van isomeren, zuiver / Xylène, isomères mixtes, purs				
	VLE (courte durée)	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
	VLE (8h)	221	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm
	Remarque/s	D			
<b>5</b>	<b>Aluminium en poudre (stabilisée)</b>	<b>7429-90-5</b>		<b>231-072-3</b>	
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>				
	Aluminium (metaal en onoplosbare verbindingen, (inadembare fractie) / Aluminium (métal et composés insolubles, fraction alvéolaire)				
	VLE (8h)	1	mg/m <sup>3</sup>		
<b>6</b>	<b>éthylbenzène</b>	<b>100-41-4</b>		<b>202-849-4</b>	
	<b>2000/39/EC</b>				
	Ethylbenzene				
	VLE (courte durée)	884	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm
	VLE (8h)	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>				
	Ethylbenzeen / Ethylbenzène				
	VLE (courte durée)	551	mg/m <sup>3</sup>	125	ppm
	VLE (8h)	442	mg/m <sup>3</sup>	100	ppm
	Remarque/s	D			
<b>7</b>	<b>acétate de n-butyle</b>	<b>123-86-4</b>		<b>204-658-1</b>	
	<b>Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques</b>				
	n-Butylacetaat / Acétate de n-butyle				
	VLE (courte durée)	964	mg/m <sup>3</sup>	200	ppm
	VLE (8h)	723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm
	<b>EU 2019/1831</b>				
	n-Butyl acetate				
	VLE (courte durée)	723	mg/m <sup>3</sup>	150	ppm
	VLE (8h)	241	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm
<b>8</b>	<b>acétone</b>	<b>67-64-1</b>		<b>200-662-2</b>	
	<b>2000/39/EC</b>				
	Acetone				
	VLE (8h)	1210	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques				
Aceton / Acétone				
VLE (courte durée)	2420	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm
VLE (8h)	1210	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm
<b>9</b>	<b>butane-1-ol</b>	<b>71-36-3</b>	<b>200-751-6</b>	
Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia / Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques				
n-Butanol / Alcool n-butylique				
VLE (8h)	62	mg/m <sup>3</sup>	20	ppm
Remarque/s	D			

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

#### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

#### Divers

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat/Couleur</b>	
Aérosol	
Suivant le nom du produit	
<b>Odeur</b>	
caractéristique	
<b>Seuil olfactif</b>	
Donnée non disponible.	
<b>pH</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de fusion / intervalle de fusion</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point de décomposition / intervalle de décomposition</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Point d'éclair</b>	
Donnée non disponible.	
<b>Température d'inflammation</b>	
Valeur	490 °C
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Donnée non disponible.	

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

<b>Propriétés comburantes</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Propriétés explosives</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b>			
Valeur		1,5	% en vol
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>			
Valeur		13,00	% en vol
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	3	-	4 bar
Température de référence		20	°C
Valeur		10,4	bar
Température de référence		50	°C
<b>Densité de vapeur</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Taux d'évaporation</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité relative</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Densité</b>			
Valeur		0,95	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence		20	°C
Substance de référence	vernis		
<b>Solubilité dans l'eau</b>			
Remarque/s	pratiquement insoluble		
<b>Solubilité(s)</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
Donnée non disponible.			
<b>Viscosité</b>			
Donnée non disponible.			

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

### 10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)</b>	
N°	Nom du produit

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

1 einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün	
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
DL50		10760	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50		5800	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
DL50		14112	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
DL50	>	7400	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l ( vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
CL50	>=	21	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
2	acétone	67-64-1	200-662-2
CL50		76	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Brouillard		
Espèces	rat		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2
Durée d'exposition		24	h

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

Espèces	lapin
Évaluation	irritant faible
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	irritant

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2

Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant

### Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétone	67-64-1	200-662-2

Type d'examen	Bacterial Reverse Mutation Test
Méthode	OECD 471
Source	ECHA
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

### Cancérogénicité

Donnée non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

### Danger par aspiration

Donnée non disponible.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'inhalation peut causer l'irritation des voies respiratoires, des réactions allergiques, de la toux, des maux de tête, de la nausée et des vomissements.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité sur les poissons (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	propane	74-98-6	200-827-9

CL50	24,11	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	poisson	
Méthode	QSAR	
Source	ECHA	

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
2	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1

CL50	18	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Pimephales promelas	
Méthode	OCDE 203	
Source	ECHA	
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
3	acétone	67-64-1	200-662-2

CL50	5540	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss	
Méthode	OCDE 203	

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

Source	ECHA
--------	------

<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>
Donnée non disponible.

<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>
---

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

1	propane	74-98-6	200-827-9
---	---------	---------	-----------

CE50		14,22	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia		
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

2	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
---	---------------------	----------	-----------

CE50		44	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

3	acétone	67-64-1	200-662-2
---	---------	---------	-----------

CE50		8800	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia pulex		
Source	ECHA		

<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>
---

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

1	acétone	67-64-1	200-662-2
---	---------	---------	-----------

NOEC		2212	mg/l
Durée d'exposition		28	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>
---

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

1	propane	74-98-6	200-827-9
---	---------	---------	-----------

CE50		7,71	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Algues		
Méthode	QSAR		
Source	ECHA		

2	acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1
---	---------------------	----------	-----------

CE50		647,7	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Source	ECHA		

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>
---

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

1	acétone	67-64-1	200-662-2
---	---------	---------	-----------

CE10		530	mg/l
Durée d'exposition		8	jour(s)
Espèces	Microcystis aeruginosa		
Source	ECHA		

<b>Toxicité sur bactéries</b>
-------------------------------

Donnée non disponible.
------------------------

## 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Biodégradabilité</b>
-------------------------

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

1	propane	74-98-6	200-827-9
---	---------	---------	-----------

Type	biodégradabilité aérobie		
------	--------------------------	--	--

Valeur		100	%
--------	--	-----	---

Durée		633	h
-------	--	-----	---

Source	ECHA		
--------	------	--	--

Évaluation	facilement biodégradable		
------------	--------------------------	--	--

2	xylène	1330-20-7	215-535-7
---	--------	-----------	-----------

Valeur			%
--------	--	--	---

3	acétone	67-64-1	200-662-2
---	---------	---------	-----------

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	90	%	
Durée	28	jour(s)	
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

## 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchets 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Seulement les cuvettes d'aérosol complètement vidées passer à la récupération des matières secondaires doit

#### Emballage

Code de déchets 15 01 04; 15 01 11\* emballages métalliques; emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple amiante), y compris des conteneurs à pression vides

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe 2  
Code de classification 5F  
Numéro ONU UN1950  
Nom technique AÉROSOLS  
Code de restriction en tunnels D  
Étiquette 2.1

### 14.2 Transport IMDG

Classe 2  
Numéro ONU UN1950  
Nom et description AEROSOLS  
EmS F-D, S-U  
Étiquettes 2.1

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe 2.1  
Numéro ONU UN1950  
Nom et description Aerosols, inflammable  
Étiquettes 2.1

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

##### Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

##### Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

##### DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P3a

##### Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en VOC	67,5	%
Valeur VOC	675	g/l

#### Prescriptions nationales

##### Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

#### Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H261	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

# Fiche de données de sécurité CE



**Nom commercial :** einZA Lackspray 96-514 Hammerschlag, grün

**Code produit:** 0965141

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 07.08.2020

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 22.05.2019

**Région:** BE

H373	prolongée. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)**

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
P	La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène, les conseils de prudence (P102)P260-P262-P301 + P310- P331 (tableau 3.1) ou les phrases S (2-)23-24-62 (tableau 3.2) doivent à tout le moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.
T	La substance peut être commercialisée sous une forme qui ne présente pas les dangers physiques indiqués par la classification dans l'entrée figurant dans la troisième partie. Si les résultats obtenus selon la ou les méthodes prévues par l'annexe I, partie 2, du présent règlement révèlent que la forme spécifique de la substance commercialisée ne présente pas ce ou ces dangers physiques, la substance est classée conformément au(x) résultat(s) de l'essai ou des essais effectués. Il y a lieu d'indiquer dans la fiche de données de sécurité les informations pertinentes, y compris une référence au(x) méthode(s) d'essai pertinentes.
U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Modifications / suppléments:**

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 671388